

Saison 2018

Checklist / Mode d'emploi

Pour recevoir la licence 2018 il faut être :

- **Membre de Swiss Cycling (cotisation payée)**
- **Membre d'un club (Swiss Cycling)**

Pièces à inclure obligatoirement:

- «Mon engagement pour le cyclisme» **avec signature.**
- Pour les **nouveaux licenciés** : une **copie de votre carte d'identité ou passeport.**
- Formulaire « **Renonciation et assurances complémentaires 2018** » avec signature »

Pièces à inclure éventuellement:

Un certificat de domicile ou une copie du permis de séjour si vous n'avez pas la nationalité suisse ou du Liechtenstein.

Avant d'effectuer votre virement, merci de **calculer le montant total de votre commande** en utilisant le décompte que voici.

Obligatoirement:

Prix de ma licence CHF :

Facultativement:

duplicata(s) de licence à 10.00 = CHF:

Assurance accident (25.-) CHF :

Assurance accident complémentaire CHF :

Total à verser CHF :

Vous recevrez une facture pour le montant de la licence. Quand nous avons reçu le paiement vous recevrez la licence.

Merci de ne pas joindre de photo.

Veillez s'il vous plaît tenir compte du fait que nous ne pouvons pas émettre de licence au cas où :

- **les documents susmentionnés n'ont pas tous été fournis**
- **les versements (taxes de licence et cotisation de membre) n'ont pas été faits**

Merci encore de votre aide!

Votre Swiss Cycling Team

Personne de contact:

Daria Kaiser

daria.kaiser@swiss-cycling.ch

Telefon: 031 359 72 33

**Profession de foi envers un sport cycliste
exempt de dopage, et subordination aux
règles applicables**

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

Club: _____

1. J'accorde à Swiss Cycling la permission de publier la présente profession de foi et la subordination.

2. Je me comporte de manière loyale et sportive aux manifestations cyclistes auxquelles je participe et respecte les commissaires en exercice ainsi que les statuts et règlements des fédérations nationales et internationales. Je confirme en outre ne pas avoir sollicité d'autres institutions cyclistes pour une licence durant cette année.

3. J'emploie la licence qui m'a été délivrée exclusivement sous ma responsabilité propre, et le cas échéant, sous celle de mon représentant légal. Je m'engage à la présenter lors de toute sommation en ce sens par une autorité compétente, ainsi qu'à la restituer à ma fédération dans les huit jours, si elle m'y convie. En me remettant ma licence, la fédération n'assume aucune reconnaissance ni responsabilité pour ce qui est de mon aptitude à pratiquer le cyclisme, et / ou à exercer la/les fonction(s) que j'aurais choisie(s). Je m'engage à restituer ma licence sans délai, si les conditions prévalant au moment de sa sollicitation devaient changer fondamentalement, de quelque manière que ce soit.

4. La suspicion règne aujourd'hui. Elle sape la crédibilité de mon sport et ébranle la confiance de mes collègues, du public, des clubs et des organisateurs.

Je veux apporter ma contribution à la rectification de cette situation, et je soumetts la présente profession de foi à cette fin. Je montre ainsi mon adhésion sans réserve aux valeurs représentées par Swiss Cycling, par Swiss Olympic et par Antidoping Suisse, prônant un sport exempt de dopage.

La licence est un document attestant de l'engagement de son possesseur par rapport au respect des statuts et règlements, et lui permettant de prendre part à des courses cyclistes.

5. Je renonce à toute forme de dopage. Est considérée comme dopage, entre autres: la présence d'une substance interdite dans l'organisme du sportif. Sont également considérés comme dopage: le recours, ou tentative de recours, à une substance ou à une méthode interdites, conformément à la liste de dopage d'Antidoping Suisse¹.

Un listing final des infractions aux dispositions antidopage se trouve dans le statut du dopage de Swiss Olympic².

J'accepte ainsi de me soumettre au code mondial antidopage et à ses normes internationales, au règlement antidopage de l'UCI (reposant sur ces normes), de même qu'aux règlements antidopage (reposant également sur ces normes) d'autres organisations antidopage compétentes, telles qu'Antidoping Suisse.

6. La liste de dopage est mise à jour chaque année. Je m'engage à m'informer régulièrement sur la liste de dopage³. Je suis conscient que la non connaissance de la liste de dopage du moment n'exclut pas d'être sanctionné en cas d'infractions à l'encontre des dispositions antidopage.

7. Je me déclare d'accord avec les contrôles de dopage effectués par les organisations antidopage en charge (et donc par Antidoping Suisse), lors des compétitions comme en-dehors des compétitions. Je consens en outre à la publication des résultats des inspections. La tenue de ces contrôles se conforme aux dispositions d'exécution quant au statut du dopage⁴.

8. Tout sportif s'opposant ou se dérochant à un contrôle de dopage, tentant de le faire échouer ou d'adopter un comportement dans ce sens, commet une infraction envers les dispositions antidopage et encourt donc une sanction, telle qu'elle serait appliquée en cas de résultat positif d'un contrôle.

9. J'accepte que les échantillons sanguins m'étant prélevés deviennent, du fait de ce prélèvement, la propriété de l'Union Cycliste Internationale (dénommée ci-après UCI). Celle-ci peut faire analyser ces échantillons, en particulier pour la protection de ma santé. Je connais pour ce faire les

¹ La liste de dopage d'Antidoping Suisse se base sur celle de l'agence mondiale antidopage.

² Le statut du dopage peut être consulté à l'adresse: <http://www.antidoping.ch>.

³ La liste actualisée du dopage peut être consultée à l'adresse: <http://www.antidoping.ch>. Le sportif dispose en outre d'une hotline soumise à redevance (Fr. 1.-- / minute), au numéro: 0900 567 587.

⁴ Les dispositions d'exécution quant au statut du dopage sont fondées sur les normes de l'agence mondiale antidopage, et peuvent être consultées à l'adresse: <http://www.antidoping.ch>.

conditions régissant les tests sanguins, et je consens à me soumettre aux prises de sang.

10. Si j'appartiens à un pool de contrôle, je me déclare d'accord pour que s'appliquent à mon égard les règles spécifiques du statut du dopage, ainsi que ses dispositions d'exécution concernant le devoir d'annonce et les autorisations exceptionnelles, pour fins thérapeutiques et retrait. Je veille à remettre à l'UCI la liste des médicaments que je consomme.

11. Je suis notamment conscient de mon entière responsabilité de veiller à ce que la totalité des données relatives au devoir d'annonce parviennent complètes, conformes à la vérité et dans les délais impartis, chez Antidoping Suisse. Adresses pour ce faire: Antidoping Suisse, Case postale 606, 3000 Berne; ou par fax au: 0041 31 359 74 49, ou par e-mail à l'adresse: wheabouts@antidoping.ch. En cas de récidive, les violations du devoir d'annonce peuvent être considérées comme une infraction aux dispositions antidopage, et sanctionnées en conséquence.

12. En cas d'infraction aux dispositions antidopage, je subis les sanctions prévues par l'ensemble des statuts et règlements me concernant, à savoir celles de Swiss Olympic, de l'UCI, d'Antidoping Suisse et de Swiss Cycling.⁵ Je déclare avoir connaissance de ces sanctions.

Les sanctions ci-après notamment, cumulables, peuvent être prononcées à mon encontre.

- Suspension pour une période limitée ou (en cas de récidive) à vie.
- Amende financière.
- Privation de prix.
- Avertissement.
- Publication de la décision de la Chambre disciplinaire de Swiss Olympic pour les cas de dopage.

13. Je reconnais l'habilitation exclusive de la Chambre disciplinaire de Swiss Olympic pour les cas de dopage à juger en première instance les infractions aux dispositions antidopage, et je me soumetts explicitement à sa compétence de jugement. Je me soumettrai aux sanctions prononcées à mon encontre, et présenterai tous recours et contestations juridiques auprès des instances prévues à cette fin dans les règlements.

14. Grâce aux informations m'étant transmises par ma fédération, je suis en mesure de me renseigner sur les lois et règlements en vigueur. En

cas de doute, je me mettrai en contact avec ma fédération, qui s'engage de son côté à me conseiller.

15. Les décisions de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage peuvent être contestées devant le *Tribunal Arbitral du Sport (TAS)*. La décision définitive lui revient. Je me soumetts à la compétence exclusive du *TAS* comme voie de recours, au sens d'un tribunal arbitral indépendant, à l'exclusion des tribunaux d'État. Peuvent être invoquées devant le *TAS*: les dispositions du *Code de l'arbitrage en matière de sport*.⁶ Sous ces réserves, j'exposerai les éventuels litiges avec l'UCI exclusivement devant les tribunaux, au siège de l'UCI.

Sous réserve d'un accord différent, une procédure devant le *TAS* est menée allemand, français ou italien. Si les parties ne peuvent s'entendre quant à une langue, c'est le *TAS* qui détermine la langue des négociations. Les juges-arbitres désignés par les parties doivent figurer sur la liste correspondante du *TAS*, et ne peuvent en aucune manière avoir été impliqués dans la procédure de première instance.

Lieu / date: _____

Signature: _____

⁵ Les normes en question peuvent être consultées aux adresses: <http://www.swissolympic.ch>, <http://www.antidoping.ch> et <http://www.swiss-cycling.ch>.

⁶ Celles-ci peuvent être consultées à l'adresse: <http://www.tas-cas.org>.

DEMANDE DE LICENCE 2018

➤ A compléter, signer et retourner à Swiss Cycling. Merci!

Vos coordonnées :

Nom & Prénom :
Rue & Numéro :
Code Postal & Ville :
Téléphone P :
Téléphone T :
Fax :
Email :
Date de naissance :
Sexe : masculin féminin
Nationalité :
Club :
Team :
Numéro de membre :

Je commande ____ (numéros) copie(s) pour CHF 10.- la pièce

Athlètes

<input type="checkbox"/> Route <input type="checkbox"/> VTT XC <input type="checkbox"/> VTT DH/4X/Enduro <input type="checkbox"/> Cyclo Cross <input type="checkbox"/> Piste		
Catégorie	Année de naissance	Prix
<input type="checkbox"/> U11	2008 ou après	0.00
<input type="checkbox"/> U13	2006 - 2007	0.00
<input type="checkbox"/> U15	2004 - 2005	0.00
<input type="checkbox"/> U17	2002 - 2003	0.00
<input type="checkbox"/> U19 / Junior (garçons & filles)	2000 - 2001	70.00
<input type="checkbox"/> Amateur (hommes & femmes)	1995 ou avant	185.00
<input type="checkbox"/> Amateur U23 (hommes & femmes)	1996 - 1999	185.00
<input type="checkbox"/> Elite National (sur qualification) (hommes)	1995 ou avant	520.00
<input type="checkbox"/> Elite National U23 (sur qualification) (hommes)	1996 - 1999	520.00
<input type="checkbox"/> Elite Femme (sur qualification ou UCI-Team)	1995 ou avant	325.00
<input type="checkbox"/> Masters (hommes & femmes)	1988 ou avant	185.00

<input type="checkbox"/> BMX / Cruiser		
<input type="checkbox"/> Challenge Class (Men & Women)	2002 - 2013	70.00
<input type="checkbox"/> Challenge Class (Men & Women)	2000 - 2001	100.00
<input type="checkbox"/> Challenge Class (Men & Women)	1999 ou avant	110.00
<input type="checkbox"/> Junior Men 17&18	2000 - 2001	100.00
<input type="checkbox"/> Junior Women 17&18	2000 - 2001	100.00
<input type="checkbox"/> Elite Men 19+	1999 ou avant	130.00
<input type="checkbox"/> Elite Women 19+	1999 ou avant	130.00

<input type="checkbox"/> Trial		
<input type="checkbox"/> Jeunesse	2003 - 2012	30.00
<input type="checkbox"/> Junior	2000 - 2002	70.00
<input type="checkbox"/> Elite	1999 ou avant	100.00

<input type="checkbox"/> Cyclisme Artistique		
<input type="checkbox"/> Ecoliers (garçons & filles)	2004 ou après	30.00
<input type="checkbox"/> Junior (garçons & filles)	2000 - 2003	70.00
<input type="checkbox"/> Elite (hommes & femmes)	1999 ou avant	100.00

<input type="checkbox"/> Cycle-Balle		
<input type="checkbox"/> U11	2008 ou après	30.00
<input type="checkbox"/> U13	2006 - 2007	30.00
<input type="checkbox"/> U15	2004 - 2005	30.00
<input type="checkbox"/> U17	2002 - 2003	50.00
<input type="checkbox"/> U19	2000 - 2001	70.00
<input type="checkbox"/> Ligue 2 <input type="checkbox"/> Ligue 3		80.00
<input type="checkbox"/> Ligue 1		90.00
<input type="checkbox"/> LNB <input type="checkbox"/> LNA		100.00

<input type="checkbox"/> Para-Cycling		
<input type="checkbox"/> H1		
<input type="checkbox"/> H2		
<input type="checkbox"/> H3		
<input type="checkbox"/> H4		
<input type="checkbox"/> H5		
<input type="checkbox"/> T1		
<input type="checkbox"/> T2		
<input type="checkbox"/> C1		
<input type="checkbox"/> C2		
<input type="checkbox"/> C3		
<input type="checkbox"/> C4		
<input type="checkbox"/> C5		
<input type="checkbox"/> B		

Prix Para-Cycling:

2002 ou après: Fr. 30.00
1996 jusque 2001: Fr. 70.00
1995 ou avant: Fr. 100.00

Accompagnateurs / Fonctionnaires

<i>Catégorie</i>	<i>Prix licence</i>
<input type="checkbox"/> Chauffeur (Staff)	25.00
<input type="checkbox"/> Conducteur de véhicule (Organisateur)	0.00
<input type="checkbox"/> Classifier (Para-Cycling)	25.00
<input type="checkbox"/> Commissaire UCI Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines)*	25.00
<input type="checkbox"/> Commissaire UCI Elite National Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines) (1948 – 2000)	25.00
<input type="checkbox"/> Commissaire A Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines) (1948 – 2000)	25.00
<input type="checkbox"/> Commissaire B Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines) (1948 – 2000)	25.00
<input type="checkbox"/> Commissaire C Représentants du pouvoir sportif en compétition (toutes disciplines) (1948 – 2000)	25.00
<input type="checkbox"/> Administration de compétition (Secrétaire)	0.00
<input type="checkbox"/> Masseur	25.00
<input type="checkbox"/> Médecin	25.00
<input type="checkbox"/> Soigneur	25.00
<input type="checkbox"/> Mécanicien	25.00
<input type="checkbox"/> MTB Guide Level 1	0.00
<input type="checkbox"/> MTB Guide Level 2	0.00
<input type="checkbox"/> MTB Guide Expert	0.00
<input type="checkbox"/> Teammanager	25.00
<input type="checkbox"/> Directeur Sportif	125.00
<input type="checkbox"/> Agent de coureur (seulement avec une formation de l'UCI)	125.00
<input type="checkbox"/> Entraîneur-Derny (1953 - 1996)	100.00
<input type="checkbox"/> Entraîneur-Stayer (1953 - 1996)	165.00
<input type="checkbox"/> Entraîneur	75.00
<input type="checkbox"/> Juge (Trial)	15.00

***Attention : En raison du règlement UCI en vigueur, l'activité de commissaire UCI International se termine au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il a fêté ses 70 ans. L'activité de commissaire UCI International cyclisme en salle se termine au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il a fêté ses 65 ans. Il n'est plus possible de commander de licences après cette limite.**

.....
Signature du demandeur de licence

.....
Le cas échéant, signature du représentant légal

Assurances 2018

Chers amis du cyclisme,

Swiss Cycling tient à ce que tous les licenciés disposent d'une couverture d'assurance de base. Le règlement de l'UCI, également, astreint tout licencié à posséder une assurance accident et responsabilité civile. Raisons pour lesquelles nous avons élaboré une solution optimale pour nos licenciés. Voici quelques éclaircissements.

Assurance responsabilité civile

Le licencié s'assure d'avoir contracté une assurance responsabilité civile incluant la couverture des cas de responsabilité civile avec vélos.

Assurance accident

Qui est assuré?

Tous les preneurs de licence peuvent souscrire une assurance subsidiaire, accident et responsabilité civile. Dans des circonstances déterminées, il est possible de renoncer à l'assurance accident, au moyen du formulaire ci-joint.

Quand la couverture est-elle en vigueur?

La couverture est en vigueur **pendant toute la période où les licenciés utilisent leur vélo, que ce soit comme moyen de locomotion, pour l'entraînement ou pour une compétition.**

De plus, la couverture est également en vigueur chez les accompagnateurs / fonctionnaires pendant **la pratique officielle de leur activité dans le sport cycliste.**

La couverture n'existe pas pendant les voyages aller et retour aux manifestations de sport cycliste.

Quels sont les points couverts?

Notre **assurance accident subsidiaire** couvre les **frais médicaux** (médicaments, traitements médicaux, séjours à l'hôpital) en division commune, survenant en conséquence d'un accident conformément aux conditions décrites ci-avant, si les preneurs de licence ne disposent d'aucune assurance accident assumant ces coûts.

Aspect nouveau: la souscription d'une assurance complémentaire pour la **division privée en hôpital** est maintenant possible.

En sont toutefois exceptés: les coûts de franchise pour l'assurance risque d'accident, remboursés par la

> *À lire attentivement*

caisse maladie. Si, à un moment donné, quelqu'un ne dispose d'aucune assurance accident personnelle, l'assurance accident subsidiaire pour licenciés prend en charge tous les coûts, conformément aux conditions d'assurance.

En cas de décès, l'assurance verse un capital de CHF 10'000.00. En cas d'invalidité un capital de CHF 105'000.00 (en fonction du degré d'invalidité).

Pour ceux qui disposent déjà d'une assurance personnelle avec couverture suffisante, possibilité existe de renoncer à l'assurance accident comprise dans la licence. Dans ce cas, vous voudrez bien nous renvoyer le formulaire, signé, avec la demande de licence. **Veillez alors bien vérifier que votre assurance n'exclut pas les accidents survenant lors de la pratique de compétitions, ou ne réduit pas ses prestations (par exemple, pour cause de prise de risque inconsidérée).**

Le contrat-cadre **spécialement** élaboré **pour les preneurs de licence de Swiss Cycling** propose **d'intéressantes offres d'assurance**, mentionnées au verso du présent formulaire. Fort heureusement, les primes pour l'assurance complémentaire ont pu rester inchangées.

Glausen & Partner AG répond volontiers à vos questions par e-mail (info@glausen.ch). En cas de besoin, contact peut être également pris par téléphone (033 225 40 25). Les Conditions générales d'assurance, qui constituent la base pour l'assurance subsidiaire accidents contenue dans la licence, peuvent être téléchargées depuis notre site web, sous « Licences »..

Votre Swiss Cycling Team

> **Tournez, SVP ...**

Déclaration de renoncement 2018 – et autres offres d'assurance

➤ À remplir, signer et retourner à Swiss Cycling. Merci!

Assurance accident

Nom & prénom

.....

Rue & numéro

.....

NPA & lieu

.....

Date de naissance

.....

- Je certifie par la présente que pendant ma pratique du sport cycliste (compétition et entraînement), je possède une couverture en accident et responsabilité civile suffisante, valide dans le monde entier.

De la compagnie d'assurance ou
de la caisse maladie :

Date et signature du solliciteur de licence /
Du représentant légal

OU...

- Mon assurance ne couvre pas tous les cas d'accident lors de la pratique d'une compétition ou de l'entraînement. Je souscris donc l'assurance accident proposée, valable dans le monde entier, pour CHF 25.00

Assurances complémentaires

Catégorie	Capital au décès	Capital en cas d'invalidité	Indemnités journalières (à partir du 15 ^e jour)	Prix en CHF
<input type="checkbox"/> VARIANTE I	CHF 20'000.00	CHF 200'000.00	CHF 30.00 par jour	152.00
<input type="checkbox"/> VARIANTE II	CHF 30'000.00	CHF 300'000.00	CHF 60.00 par jour	292.00
<input type="checkbox"/> VARIANTE III	CHF 50'000.00	CHF 500'000.00	CHF 100.00 par jour	451.00
<i>Prestation</i>				
<input type="checkbox"/> VARIANTE IV	Frais médicaux en division privée, protection d'assurance dans le monde entier			104.00

Seulement remplir et retourner ce formulaire
si vous avez besoin de cette assurance

Demande d'assurance de responsabilité civile vélo subsidiaire 2018

Veillez compléter vos données personnelles

Nom & prénom	
Rue & numéro	
Code postal / ville	
Téléphone privé:	
Téléphone prof:	
Fax:	
Email:	
Date de naissance:	
Numéro de membre:	

Prime (prière de cocher ce qui correspond)

	Catégorie	Prime en CHF
<input type="checkbox"/>	Membres licenciés	25.00

Détails au sujet de l'assurance

Risque assuré

Assurance responsabilité civile subsidiaire uniquement pour l'utilisation de vélos.

La couverture d'assurance se limite uniquement à la partie du préjudice qui dépasse la somme d'assurance d'une autre assurance responsabilité civile assujettie (par exp. Assurance resp. civile privée, responsabilité civile d'exploitation etc.).

Responsabilité civile assurée

La société d'assurance offre une protection d'assurance contre les demandes de remplacement de dégâts, la force légale de conditions de responsabilité civile qui sont formulées contre la personne assurée à cause de:

- Dommages aux personnes

Homicide involontaire, blessure corporelle ou autre forme d'atteinte à la santé de personnes.

- Dommages matériels

Destruction, détérioration ou perte d'objets ainsi que les dommages économiques en découlant.

L'assurance ne couvre pas que l'indemnisation en cas de prétention justifiée, mais également la défense contre les demandes non justifiées ou abusées de tiers à l'égard de l'assuré pour la somme définie dans le contrat.

Validité territoriale

Mondialement

Somme assurée

Pour dommages aux personnes et aux objets Fr. 10'000'000.00

Franchise en cas de dommage

Fr. 200.00 par événement

Contracter l'assurance

Bases d'assurances

Les conditions générales des assurances et les tarifs forment les bases d'assurances (Responsabilité civile d'entreprise

et professionnelle édition mai 2017) et les conditions spéciales de la Helvetia Assurance.

Durée du contrat

L'assurance est valable indépendamment de la date de conclusion jusqu'à la prochaine fin d'année (31.12. de chaque année) et doit être demandée, respectivement conclue chaque année, (exemple: date de conclusion 5.7.2012, assurance valable jusqu'au 31.12.2012)

Pour toute question : Glausen + Partner AG, Kasernenstrasse 17a, 3601 Thun

Tel. 033 225 40 25, Fax 033 225 40 44, info@glausen.ch, www.glausen.ch

Formulaire à retourner rempli par poste, mail ou fax à: Swiss Cycling, Sportstrasse 44, 2540 Grenchen

Tel: 031 359 72 33, Fax 031 359 72 39, info@swiss-cycling.ch, www.swiss-cycling.ch

Lieu, date

Signature
